



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 février 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 22 février 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ce qui concerne la séance du 22 février 2023 consacrée à la situation en Somalie, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre de l'organisation non gouvernementale Somali Gender Equity Movement. Ce mouvement socio-politique et non partisan mondial regroupe 9 000 Somaliennes d'horizons divers, vivant dans le pays ou issues de la diaspora, qui se sont unies pour défendre l'équité de genre en Somalie (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentante permanente de Malte
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Vanessa Frazier



Annexe à la lettre datée du 22 février 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies

Introduction

Je vous remercie de m'avoir invitée à prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Le mouvement Somali Gender Equity Movement a le privilège de faire entendre la voix et les préoccupations des femmes somaliennes. Il s'agit d'un mouvement socio-politique et non partisan mondial qui regroupe 9 000 Somaliennes d'horizons divers, vivant dans le pays ou issues de la diaspora, qui se sont unies pour défendre l'équité de genre en Somalie. Cette organisation s'attache notamment à évaluer la représentation politique des femmes aux niveaux fédéral et régional, à examiner la Constitution fédérale, les constitutions régionales et les lois électorales au regard de l'égalité des genres, et à former des candidates à des fonctions politiques.

Traditionnellement, les Somaliennes prennent soin de leur famille et de la société, un rôle qui s'est accru lorsque l'État s'est effondré en 1991. Le rôle des femmes dans la prévention des conflits, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix ainsi que dans le travail humanitaire et dans la prestation de services sociaux est bien connu et documenté. Aujourd'hui, différentes enquêtes montrent que les femmes restent essentielles à la survie de leur famille et qu'une majorité de familles dépendent principalement ou uniquement des revenus des femmes.

Dans la présente lettre, je me concentrerai sur deux questions qui sont d'une importance capitale pour la promotion des femmes en Somalie.

Participation politique

Les Somaliennes se battent depuis longtemps pour être pleinement associées à la gouvernance de leur pays. Malgré les améliorations observées dans la représentation des femmes en politique depuis l'adoption, en 2012, d'un quota de 30 % de femmes, celles-ci continuent de lutter pour la pleine application du quota, qui reste à la merci des hommes.

Lors des élections législatives de 2021, la proportion de femmes à la chambre basse est descendue de 24 % à 20 % tandis que, fait intéressant, elle a augmenté au Sénat, passant de 24 % à 26 %. La participation des femmes à la vie politique est souvent présentée comme contraire à la culture somalienne et à l'islam bien que plusieurs études montrent que la société considère les femmes politiques de manière plus positive que leurs homologues masculins.

Lors de ces mêmes élections, la procédure de sélection et le financement ont été entachés par la corruption. De nombreux candidats masculins ont choisi que des femmes se présentent contre eux car le taux d'inscription des femmes était de 50 % inférieur à celui des hommes. Le nombre de candidates a ainsi augmenté, mais, dans de nombreux cas, celles-ci se sont retirées avant que l'élection indirecte n'ait lieu, permettant la victoire de leur adversaire. Comme lors des précédentes élections, les chefs de clan et les acteurs religieux ont cherché à décourager les femmes de se présenter et à les disqualifier. Plusieurs candidates, dont certaines briguaient des sièges qu'elles avaient occupés lors de la précédente législature, ont reçu des menaces visant à les dissuader de se rendre sur le lieu de l'élection. Certaines ont été informées que des mines terrestres avaient été enfouies dans la route menant au bureau de vote. Les difficultés auxquelles les femmes se heurtent au niveau régional sont semblables à ce qu'elles vivent au niveau fédéral, les chefs de clan refusant souvent que des femmes se présentent.

Le Somaliland reste l'exemple le plus saisissant de ce qui arrive aux femmes en l'absence de quota de genre. Lors des élections municipales et législatives de 2022, seules trois femmes ont été élues au niveau municipal et aucun des 164 sièges du parlement du Somaliland n'a été remporté par une femme, bien que les trois partis politiques aient promis de soutenir les candidatures féminines. Les femmes occupent 1,6 % (9 sur 600) des fonctions électives et non électives au Somaliland. Malgré ces obstacles, elles continuent de plaider en faveur d'un quota de 50 % de femmes, qui a été énoncé dans la Charte des femmes somaliennes. Le fait que ce quota ne soit pas inscrit dans les instruments juridiques de la Somalie, ni dans la Constitution, qui reste provisoire, ni dans les lois électorales, notamment, met les femmes en difficulté.

Violence sexuelle et fondée sur le genre

En Somalie, la violence sexuelle et fondée sur le genre est une épidémie qui touche toutes les femmes, mais plus particulièrement celles qui vivent dans des camps de personnes déplacées. Ces actes de violence restent souvent impunis et sont commis aussi bien par de simples citoyens que par des membres des services de sécurité. Les chefs de clan impliqués dans des affaires de viol invoquent souvent le droit somalien (xeer), qui prescrit une compensation financière sans autre peine. Dans de nombreux cas, ce n'est même pas l'auteur du crime qui paie la somme, ce sont des membres de son sous-clan qui font don de l'argent, qui est souvent remis aux membres masculins de la famille de la victime du viol. Cette compensation n'est généralement pas offerte aux femmes vivant dans des camps et issues de clans minoritaires. Le violeur ne reçoit aucune autre sanction. Des femmes, des filles et des garçons victimes de viols périssent parfois quand on cherche à dissimuler ces actes.

En 2018, le Cabinet fédéral dirigé par Hassan Khaire a adopté un projet de loi sur les infractions sexuelles, que le Ministère des femmes et des droits humains élaborait depuis 2013. Pour établir le texte, le Ministère avait consulté différents secteurs de la société, notamment des groupes de femmes, des chefs de clan et des chefs religieux. Le projet de loi a ensuite été envoyé au Parlement pour examen et adoption. Malgré tout, les dirigeants parlementaires ont présenté leur propre texte, que le Parlement a rejeté. Le projet de loi a été repris par le ministère pour modifications et n'a pas refait surface depuis. Il est essentiel que le Parlement débatte de ce projet de loi et l'adopte afin qu'un cadre juridique permette de juger les auteurs.

Recommandations

1. Il importe qu'un quota de 50 % de femmes soit inscrit dans les instruments juridiques de la Somalie, notamment la Constitution et les lois électorales fédérales et régionales. En attendant, des sièges devraient être réservés aux femmes dans le Parlement fédéral et les parlements régionaux ainsi qu'au gouvernement.
2. L'adoption et la mise en application du projet de loi sur les infractions sexuelles par le Parlement fédéral sont essentielles pour lutter contre l'épidémie de violence sexuelle et fondée sur le genre.
3. La communauté internationale peut contribuer à faire en sorte que les femmes puissent participer pleinement à tous les aspects de la vie de leur pays en liant le financement à la participation des femmes. Il s'agit également d'adopter des lois qui bénéficient aux femmes et protègent leurs droits.